49e ANNÉE. — N° 17.126

DIRECTION & ADMINISTRATION: 8, rue de Cheverus, BORDEAUX

AGENCE A PARIS: 8, boulevard des Capucines.

LA PUBLICITÉ EST REÇUE aux Bureaux du Journal, à l'Agence Havas à Paris et à Bordeaux

ABONNEMENTS	3 mois	6 mois	1 an
Gironde et Limitrophes	8 50	16 f.	30 f.
France et Colonies...	9 »	17 f.	32 f.
Etranger.....	10 »	20 f.	40 f.

La Petite Gironde

10 c. le numéro — LE PLUS FORT TIRAGE DES JOURNAUX DE PROVINCE — Le numéro 10 c.

SAMEDI 24 MAI 1919

SAINT FRANÇOIS R.

SOLEIL: lever 5h27; coucher 8h31
LUNE: nouvelle le 29; P. Q. le 5

Quand elles voteront

L'heure n'est plus aux controverses d'ordre sentimental ou politique sur l'infériorité des femmes. On a tout dit là-dessus, en interrogeant la philosophie, la physiologie et la psychologie, depuis qu'il y a des hommes et qui pensent être supérieurs à elles. On fait d'ailleurs répondre ce que l'on veut aux sciences interviewées.

Après l'action souple et féconde de la femme pendant la guerre, après le vote de la Chambre, le problème est posé sur le terrain des faits. Le Sénat le résoudra avec le souci de les laisser parler au moins aussi haut que les orateurs.

Dans les milieux militants de gauche et de droite, on a paru redouter que la sensibilité de la femme ne l'entraînât vers les partis extrêmes : à la campagne, du côté de la réaction; à la ville, dans les rangs de la révolution. Il faut ici faire état de la masse, et non des « isolées ». Or, si la femme française a affirmé certaines qualités d'esprit précieuses dans la tourmente, c'est le sens des réalités, le bon sens épris de clarté de notre race, qui en forme l'armature. D'instinct la femme se défie de l'aventure dans la vie matérielle. Aux prises tous les jours avec les nécessités du ménage, et dans toutes les classes, elle sait la vanité et le danger des spéculations en tous genres. On ne lui fait pas aisément accepter la paille des mots pour le grain des choses.

Ces facultés de critique ménagère et ces soucis pratiques, comment l'accession des femmes aux urnes les mettra-t-elle en œuvre dans l'intérêt national ? Il suffit de songer à la complication croissante de notre vie administrative pour trouver à la femme un emploi prestigieux de ses dons de méthode, d'ordre et d'adaptation rapide. Elle saura imposer un rythme plus discret à ces formalités, à cette procédure chargée et minutieuse qui pèse si lourdement sur toute la vie du pays, dans les bureaux à ronds-de-cuir comme dans les assemblées. Elle fera entrer de l'air pur et de la logique familière dans le maquis de nos services trop fermés aux nécessités du jour. Elle fera leur toilette. Ils en seront tout rajeunis.

De l'hygiène administrative à l'hygiène sociale, il n'y a pas loin. La femme saurait toucher avec plus de délicatesse et de décision à la fois à ces plaies sociales contre lesquelles on nous propose force panacées dans des livres, articles ou délibérations de commissions qui demeurent lettre morte parce que nous n'avons pas d'agents de liaison contre le mal.

La femme sera la bonne marraine qui apportera dans la lutte avec la misère, avec l'alcoolisme, avec la tuberculose, le sentiment très précis des réalités, la connaissance profonde des divers cas et espèces, et aussi cette délicatesse de doigté qui donne la confiance au malheureux et au malade, et en lui rendant l'espoir assure le succès. Il y a là pour « notre associée » un si beau noviciat civique à préparer, à aiguiller vers le bien, qu'on doit faire l'essai avec le droit de vote de cette politique féminine des résultats. La grande famille française, tout comme notre foyer, a besoin de gardiennes ferventes, agiles et clairvoyantes.

Elle sauront faire face à leurs responsabilités nouvelles. Le bulletin de vote, dans leurs petites mains, ne sera pas un joujou, mais, comme dit le bon Coppée,

Un outil de travail, une arme de combat,

pour le bon combat contre toutes les déchéances, pour le mieux être sinon pour le bonheur de tous.

P. B.

La Conférence interparlementaire du commerce

Bruxelles, 22 mai. — La Conférence interparlementaire du commerce a adopté, à l'unanimité, une résolution recommandant aux Etats de l'Entente des vœux disant :

« En vue de développer le plus possible les relations commerciales entre les Etats de l'Entente, les conventions conclues entre eux doivent consacrer les droits des profits nationaux de chacun comme administrateurs, gérants, membres des conseils de surveillance, actionnaires, etc., mais, en présence des abus avant la guerre actuelle, il importe que des mesures législatives semblables soient prises dans chaque Etat de l'Entente en vue de restreindre et d'exclure dans les Sociétés l'influence excessive, parfois dangereuse, de certains étrangers. »

La Conférence vote ensuite un vœu disant :

« Il est désirable qu'une entente générale intervienne entre les Etats pour mettre fin aux doubles impositions auxquelles les personnes, les Sociétés et les biens sont souvent assujettis du fait de la diversité des législations fiscales et en vue de permettre aux Etats de lutter avec plus d'efficacité contre les évasions fiscales. »

Enfin, la Conférence a voé le vœu que l'étude d'une ligne de Tanger à Dakar soit poursuivie aussi rapidement que possible; que la ligne soit construite avec l'écartement de rails de voie française, de façon à permettre la marche de trains rapides; que la gouvernement français dégage le protectorat français du Maroc des entraves résultant de l'Acte d'Algésiras; qu'il obtienne de l'Espagne qu'il construise une partie de la ligne dans des délais égaux à ceux utilisés dans la zone française; qu'il poursuive avec le gouvernement espagnol une politique d'accords en vue d'obtenir le même écartement des rails, et que dans les avantages concédés à la ligne principale soient également accordés aux embranchements particuliers.

Les revendications des employés de banque et de bourse de province

Paris, 22 mai. — Mercredi à midi, M. Jean Portalier, délégué général de la Fédération nationale des syndicats indépendants d'employés de banque et de bourse, et Me Dodon, avocat-conseil de la Fédération, ont été reçus au ministère du travail par M. Picquenard, chef du cabinet du ministre, auquel ils ont exposé la situation des employés de banque en province et rapporté les déclarations qui leur ont été faites dans les trois principaux établissements de crédit, déclarations jugées par eux insuffisantes.

Sur les conseils de M. Picquenard, les délégués se sont rendus auprès de M. Lehideux, président de l'Union syndicale des banquiers de Paris et de province.

En vue de prévenir un conflit dont l'évidence ne fait plus aucun doute, M. Lehideux a bien voulu accepter de faire une démarche auprès des Directions générales afin d'essayer de trouver un terrain d'entente.

Une nouvelle entrevue entre le président du Syndicat des banquiers et les représentants de la Fédération doit avoir lieu dans la journée de vendredi.

La prime de démobilisation

Une proposition de loi a été présentée par MM. L. Bernard, Compère-Morel, Rouger, Valette, députés, instituant une prime de démobilisation supplémentaire et fixe de 750 fr. et indemnité de 80 ou 60 fr. par mois. La prime d'habillement est portée à 250 fr.

LA COMMISSION DU BUDGET ET M. CLEMENCEAU

La commission du budget ne veut accorder que trois douzièmes

Paris, 22 mai. — La commission du budget a reçu communication aujourd'hui du texte du projet du ministre des finances demandant six douzièmes provisoires. La plupart des membres de la commission ont estimé qu'il n'y avait pas lieu, dans les circonstances actuelles, de modifier la règle adoptée depuis le début des hostilités, et qui consiste à n'accorder les crédits que pour une période de trois mois.

Suivant la commission, il y a d'autant plus de raisons de maintenir cette méthode qu'il est matériellement impossible de faire, dès à présent, des prévisions sérieuses en ce qui concerne le montant des dépenses à engager dans les divers mois de 1919.

En conséquence, la commission a décidé de rejeter le projet qui lui a été soumis par le ministre des finances, se réservant de ne voter, le moment venu, que trois douzièmes au lieu des six réclamés par le gouvernement.

La commission du budget a refusé à l'unanimité le projet du gouvernement

Paris, 22 mai. — A l'issue de la séance de la commission du budget, le procès-verbal suivant a été communiqué :

« La commission du budget a décidé à l'unanimité qu'elle proposerait à la Chambre de voter seulement trois douzièmes pour les dépenses militaires et les dépenses exceptionnelles au lieu des six douzièmes demandés par le gouvernement. Tous les membres présents ont tenu à marquer que cette résolution était prise en dehors de toute considération d'ordre politique, mais il n'a pas paru possible à la commission de voter pour les six derniers mois de l'année des crédits qui, d'après les propositions gouvernementales, s'élèvent à 12 milliards 948 millions, alors que les besoins du quatrième trimestre ne peuvent encore être connus avec une approximation suffisante et qu'en raison des événements qui suivront le rétablissement de la paix, une partie des crédits qui seraient ainsi accordés peut devenir sans utilité.

» La commission a estimé, d'autre part, que par le vote de six douzièmes les Chambres se trouveraient, une fois ce vote acquis, dans l'impossibilité d'exercer efficacement pendant une très longue période leur droit de contrôle budgétaire et cela à un moment où la situation financière exige plus que jamais aucun autre que ce droit s'exerce d'une manière étroite et suivie. »

M. Clemenceau refuse à la commission la communication du texte intégral du traité de paix

Paris, 22 mai. — M. Clemenceau, président du conseil, vient de répondre à M. Raoul Péret, président de la commission du budget, pour lui exprimer le regret de ne pouvoir déférer au désir de cette commission, qui avait demandé la communication du texte intégral du traité de paix.

« Il n'y a ni ne peut y avoir de traité de paix, dit le président du conseil, tant que le projet soumis aux délégués allemands n'a pas été signé par eux. Pour le moment, les négociations continuent. »

Après avoir rappelé l'article 8 de la constitution et les déclarations faites par M. Pichon à la Chambre, le 10 avril, en réponse à l'interpellation de M. Lebey, M. Clemenceau termine sa lettre en disant que le point de vue du gouvernement français est celui de tous les gouvernements alliés et associés, qui se sont mis d'accord pour ne faire aucune communication du texte du traité de paix à leurs parlements respectifs.

Le gouvernement britannique refuse aussi de communiquer les préliminaires au Parlement

Londres, 23 mai. — A la Chambre des communes, plusieurs députés ont insisté de nouveau pour connaître les clauses financières du traité de paix avant la signature. Ils ont affirmé de nouveau leur volonté de faire payer les dépenses de la guerre entière à l'Allemagne. M. Bonar Law a regretté de ne pouvoir satisfaire le désir des députés, les gouvernements des grandes puissances s'étant engagés à ce qu'aucune discussion préalable des conditions de paix n'ait lieu dans les Parlements de leurs pays respectifs. M. Lloyd George s'est d'ailleurs clairement expliqué à ce sujet lors de son dernier voyage à Londres. Le Parlement se doit de lui continuer une confiance qu'il a jugé bon de lui accorder alors. Les Communes auront toute opportunité de se prononcer sur le traité avant sa ratification.

Le rappel de notre flotte de la mer Noire

DEMANDES D'INTERPELLATION

Paris, 23 mai. — Les députés socialistes Goude et Marcel Cachin ont déposé une demande d'interpellation sur les conditions dans lesquelles ont été rappelés en France les vaisseaux de l'armée navale de la mer Noire.

D'après l'organe du parti socialiste l' « Humanité », cette interpellation se rapporte à des faits auxquels Goude fit brièvement allusion en séance en annonçant que ces vaisseaux avaient arboré le pavillon rouge.

Les profiteurs de la métallurgie

Paris, 23 mai. — La commission d'enquête sur la métallurgie s'est occupée hier de la question de l'aluminium. Elle a entendu M. Jules Dreyfus, administrateur de la Société de l'aluminium française; M. Loucheur, ministre de la reconstruction industrielle, et M. Lionel Picard, président du Syndicat de l'aluminium manufacturé. M. Dreyfus a montré comment au début de la guerre la direction de l'artillerie ne voulait pas se servir de l'aluminium. M. Loucheur, après avoir reconnu que les services de la guerre avaient commis une faute en repoussant au début des hostilités l'emploi de l'aluminium, a fourni des renseignements sur les prix payés par l'armement.

M. L. Picard a indiqué qu'avant la guerre l'aluminium fabriqué en France était vendu sur le marché allemand moins cher que sur le marché français. Les deux témoins ont déclaré que l'Allemagne n'avait pas eu besoin pendant la guerre de se procurer de l'aluminium français. Les mines de Bauxite, du Tyrol autrichien pouvant largement suffire à ses besoins.

D'autre part, la commission a reçu de M. Lionel Picard, président de la Société française de l'aluminium, l'affirmation que l'administration de la guerre avait favorisé un industriel français dans une fourniture d'aluminium, la commission a décidé aussitôt de communiquer ce renseignement à la direction de la justice militaire pour que les poursuites nécessaires puissent être engagées.

M. Picard a raconté qu'au moment où les industriels français ne pouvaient plus se procurer d'aluminium pour les fabrications de guerre, une personnalité du ministère de la guerre faisait donner à un pharmacien des quantités assez sérieuses de ce métal. Avec cet aluminium le pharmacien fabriquait des boîtes dont il avait besoin pour ses produits.

Une commission administrative en pays rhénan

Berlin (via Bâle), 22 mai. — Sur l'initiative du conseil suprême économique allié, une commission administrative a été constituée en pays rhénan, avec siège à Coblence. Le président est un Français, M. Tirard. Un représentant anglais lui est adjoint.

LA CONFÉRENCE ET LES PRÉLIMINAIRES

BROCKDORFF-RANTZAU EST PARTI POUR SPA

AVEC LES PRINCIPAUX MEMBRES DE LA DÉLÉGATION

M. Clemenceau répond au contre-projet allemand sur la Ligue des Nations

Versailles, 22 mai. — Le comte de Brockdorff-Rantzau est parti ce soir pour Spa, accompagné des principaux membres de la délégation allemande.

Le comte Brockdorff-Rantzau est accompagné cette fois des plénipotentiaires Landsberg, Giesberts, Leinert, Schucking et Melchior, les délégués techniques Simons et Warburg, et de trois secrétaires.

C'est à neuf heures et demie du soir que les membres de la commission allemande ont quitté Versailles pour Spa. Ils ont pris place dans neuf automobiles qui les ont conduits à la gare du Nord. Les bagages et des sacs contenant des documents étaient placés sur une camionette.

Le départ

Paris, 22 mai. — Le départ de la délégation allemande a été décidé très tardivement. Il était près de huit heures du soir quand le comte de Brockdorff-Rantzau fit connaître son intention au colonel Henry. Le comte quitta Versailles à neuf heures et demie en automobile, en compagnie du lieutenant Bourgeois. Les autres délégués partirent un peu après dans diverses automobiles. Ils s'embarquèrent sans avoir été remarqués dans le train ordinaire de Cologne qui quitta la gare du Nord avec un certain retard et où deux wagons-salons leur étaient réservés.

Le comte de Brockdorff-Rantzau manifesta son admiration pour la célérité avec laquelle son départ a été organisé.

Les plénipotentiaires allemands rentreront dimanche

Versailles, 23 mai. — Les plénipotentiaires allemands, partis hier soir pour Spa, se rencontreront avec un certain nombre de ministres venus de Berlin, et qui feront la moitié du chemin, car le délai accordé par l'Entente est très court. Ils tiendront un conseil et prendront vraisemblablement des décisions immédiates.

Le comte de Brockdorff-Rantzau et les plénipotentiaires allemands rentreront dimanche matin par train spécial.

Que signifie le départ des plénipotentiaires allemands ?

Paris, 22 mai. — L'événement de la journée est le départ de Brockdorff-Rantzau et de toute la délégation allemande pour Spa. Quel sens faut-il attacher à ce voyage collectif ? On en est réduit ici aux hypothèses les plus simples et les plus vraisemblables, étant donné que Brockdorff-Rantzau n'a pas manifesté son intention de quitter Versailles définitivement. Il y a lieu de supposer que les plénipotentiaires allemands sont allés prendre à Spa de nouvelles instructions. S'ils s'y sont rendus tous, c'est que la discussion est importante et que son objet nécessite un échange de vues général.

Peut-être encore l'opinion publique allemande est-elle divisée sur la question de savoir s'il faut signer ou non le traité. Sans doute la situation intérieure en Allemagne est-elle troublée, et avant de prendre une résolution dans un sens ou dans l'autre, gouvernement et plénipotentiaires veulent peut-être peser ensemble tous les éléments d'appréciation ? Ou bien le gouvernement de Scheidemann engagé par ses déclarations publiques va-t-il signifier à la délégation dont on sait que le chef Brockdorff-Rantzau est partisan de la signature que le ministère responsable est d'un avis opposé ? Ce sont autant de points d'interrogation sur lesquels l'avenir nous fixera bientôt.

Le projet allemand de Ligue des nations

Paris, 22 mai. — Le texte du projet allemand de Société des nations vient d'être rendu public. Il met l'Allemagne sur le même pied que les victimes de son agression, en décrétant d'abord l'admission de tous les Etats belligérants, ensuite l'égalité de traitement pour le commerce, l'industrie et l'agriculture entre les nationaux et les étrangers dans tous les pays adhérents. Il tend également à éviter le rappel de ses crimes à l'Allemagne, en demandant à l'article 38 que « chaque Etat s'engage à combattre par des lois ou des mesures policières toute insulte d'un autre peuple par la parole, les écrits ou images. Il demande la limitation des armements navals et aériens et la liberté de l'air pour la circulation des avions.

A ce projet, M. Clemenceau a répondu, au nom de la commission des alliés, disant notamment : « Elle a l'honneur de faire remarquer que les propositions du gouvernement allemand traitent de sujets qui ont été longuement discutés par la commission de la Société des nations; mais elle estime, d'une façon générale, que les propositions contenues dans le pacte sont beaucoup plus pratiques que celles du gouvernement allemand et mieux établies en vue d'atteindre les buts de la Société. »

Les prisonniers de guerre allemands

Paris, 22 mai. — M. Clemenceau a fait remettre à M. de Brockdorff-Rantzau la réponse à sa Note sur les prisonniers de guerre allemands. Cette réponse refuse formellement la remise des prisonniers qui se sont rendus coupables de crimes ou délits sur le territoire allié et se sont vu infliger le châtiment légal de leur faute. La Note cite à l'appui l'exemple d'un prisonnier allemand qui a assassiné un fermier dans les terres duquel il travaillait. Condamné à mort le 11 juin 1918, il attend, pour être exécuté, la signature de la paix. Il serait inique que le traité eût pour conséquence de faire grâce à cet assassin.

Quant aux suggestions allemandes concernant le sort des prisonniers, il n'y a pas d'adoucissement possible, les prisonniers ayant toujours été traités suivant les règles du droit des gens.

Touchant la dernière réclamation, l'Entente est prête à faire tout le possible pour rapatrier les prisonniers et internés convenablement vêtus et nourris, sous cette réserve cependant que les quantités de vêtements disponibles sont tout à fait insuffisantes.

La Note se termine par un refus de constituer des commissions de rapatriement avant la signature du traité.

Un officier allemand chassé de la commission de Spa

Londres, 22 mai. — Un message de Berlin annonce que le président de la sous-commission allemande pour les prisonniers de guerre à la commission d'armistice de Spa, le major von Vogel, qui avait prononcé un discours que le maréchal Foch a jugé offensant pour les alliés, a été invité par le général Nudant, président de la commission interalliée, à quitter Spa immédiatement.

M. Erzberger, président de la commission allemande d'armistice, s'est entremis en vain pour von Vogel. Le général von Haumerstein, président de la commission militaire allemande, a élevé une protestation.

Les contre-propositions allemandes

Berlin, 23 mai. — Les contre-propositions insistant sur les quatorze points du président Wilson au point de vue territorial, réclament le plébiscite dans l'Est, ce qui pourrait permettre à l'Allemagne de sauver 60 % du territoire menacé, refusent d'admettre que le bassin de la Sarre soit placé sous l'administration française, consentent au désarmement, mais demandent 200,000 soldats pour une certaine période, acceptent l'abolition entière de la marine de guerre, mais demandent à pouvoir conserver plus de navires marchands, et, finalement, réclament la fixation d'une somme globale pour les indemnités.

La discussion sur les conditions économiques du traité de paix

Paris, 23 mai. — M. Clemenceau vient de répondre à la lettre qui lui avait été adressée par le comte de Brockdorff-Rantzau le 13 mai au sujet des conditions économiques du traité de paix. Le président de la Conférence, après avoir fait observer que la note allemande « semble présenter un exposé des faits très insuffisant, être empreinte en certains endroits d'une grande exagération et ignorer les principes fondamentaux qui se dégagent des origines de la guerre et de ses résultats, et qui expliquent et justifient les conditions à imposer, » répond point par point aux arguments donnés par les Allemands. Il indique d'abord que la population totale de l'Allemagne sera réduite de 6 millions d'âmes environ appartenant aux territoires non allemands que l'on se propose de désannexer, ce qui atténuera le déficit causé par la réduction des moyens de production.

En ce qui concerne la cession du tonnage marchand, M. Clemenceau rappelle aux représentants de l'Allemagne que le sacrifice de ce tonnage constitue le châtiment inévitable et nécessaire qui lui est imposé pour avoir, pendant les deux dernières années de la guerre, mené au mépris de toutes les lois et de tous les précédents une campagne sans pitié contre la flotte marchande du monde, et que les navires que l'on se propose d'enlever à l'Allemagne représentent moins du tiers du tonnage qui a été ainsi détruit d'une manière injustifiable.

Si l'Allemagne se trouve privée à l'est des régions consacrées spécialement à la production du blé et des pommes de terre, l'importation en Allemagne de ces produits en franchise est prévue pour une durée de trois ans. De plus, fait observer M. Clemenceau, il est heureux pour l'Allemagne que ces régions aient échappé au sort affreux qui a été infligé par les armées allemandes aux territoires correspondants de la Belgique, de la France, de la Pologne, de la Russie, de la Roumanie et de la Serbie.

Pour les phosphates qu'elle devra importer, l'Allemagne se trouvera dans la même situation que la plupart des pays qui n'en produisent pas et doivent recourir à la production extérieure.

Aux récriminations des Allemands qui se plaignaient de perdre presque un tiers de la production des mines de charbon existantes, M. Clemenceau réplique que les besoins seront moindres qu'avant la guerre par suite des désannexions, et que, d'autre part, l'accroissement de la production des mines constaté avant les hostilités pourra se poursuivre.

Puis il ajoute : « On ne saurait oublier qu'au nombre des actes de dévastation injustifiés commis par les armées allemandes au cours de la guerre, se trouve la presque complète destruction des ressources en charbon du nord de la France. Toute une industrie a été anéantie par calcul et par sauvagerie, et elle demandera des années pour renaître. Il en est résulté une longue et sérieuse pénurie de charbon dans l'Europe occidentale. Equitablement il n'y a pas de raison pour que les conséquences de cette pénurie soient supportées exclusivement par les nations alliées qui en ont été les victimes ou pour que l'Allemagne, qui de propos délibéré s'est rendue coupable de ce déficit, ne le comble pas dans la pleine mesure de ses moyens. »

Comment l'Allemagne entend les réparations

Paris, 22 mai. — Le gouvernement allemand a répliqué à la réponse faite par les alliés à sa note sur les responsabilités. Il répète que l'Allemagne est décidée, comme elle l'a promis et comme c'est son devoir à réparer tous les dommages causés en Belgique et dans le Nord de la France, en conséquence de la violation de la neutralité belge, mais qu'une grande partie des dégâts matériels ont été causés par les armées adversaires de l'Allemagne.

Il signale que dans le traité de Brest-Litovsk, l'Allemagne n'exigea aucune indemnité pour les dommages matériels et les sacrifices en hommes résultant de l'entrée des Russes en Prusse orientale.

Enfin il demande à nouveau communication du rapport de la commission interalliée des responsabilités, tout accusé devant connaître les faits dont on l'accuse.

La Note allemande sur le bassin de la Sarre

Paris, 22 mai. — Ce matin, le président Wilson, M. Clemenceau et M. Lloyd George se sont rencontrés. Ils ont étudié la réponse à faire à la communication allemande sur le bassin de la Sarre.

Dans cette Note, Brockdorff-Rantzau se plaint de ce fait que si le plébiscite consécutif à 15 ans d'administration mixte donne un résultat favorable au maintien de la souveraineté allemande, néanmoins le bassin restera à la France si l'Allemagne ne dispose pas de la somme en or qui constituera sa valeur évaluée à dire d'experts.

Le gouvernement allemand unanime à refuser de signer le traité

Berlin, via Londres, 23 mai. — D'après une déclaration de M. Dernsburg, ministre des finances, le gouvernement allemand est unanime dans sa détermination de ne pas signer les conditions du traité telles qu'elles sont à l'heure actuelle :

« L'Allemagne n'offrira aucune résistance, a ajouté M. Dernburg, à l'armée des alliés qui avancerait en Allemagne; mais plutôt que de signer, elle lui permettra d'envahir le pays. »

Le gouvernement Ebert-Scheidemann en mauvaise posture

Berlin, via Bâle, 23 mai. — La journée d'hier fut pour le cabinet Scheidemann une journée malheureuse. C'est le gouvernement qui avait organisé à la Wilhelmplatz la manifestation qui devait s'opposer à celle organisée par les socialistes indépendants; mais tandis que plus de 100,000 ouvriers répondaient à l'appel des indépendants, à peine quelques milliers de socialistes majoritaires et bourgeois étaient venus écouter le discours de M. Scheidemann.

Mais l'épreuve de la place publique ne fut pas la seule à donner tort à Ebert-Scheidemann, car dans la réunion des conseils des ouvriers et soldats les indépendants remportèrent un autre succès qui condamne nettement la politique des chefs majoritaires, en faisant voter dans cette assemblée à une énorme majorité la résolution qui proteste contre « les manœuvres sans scrupules qui poussent le peuple allemand à une résistance sans espoir contre l'Entente », et proclame que « le gouvernement a le devoir de procurer la paix au peuple allemand, même s'il ne réussissait pas à atténuer les effroyables conditions de paix ».

Les Américains ont commencé leurs préparatifs militaires

Cologne, 23 mai. — Avant-hier, de bon matin, ont commencé les préparatifs de l'armée américaine d'occupation, pour le cas où l'Allemagne tarderait à signer la paix. Plus de 900 autos ont été dirigées de la rive gauche du Rhin sur la tête de pont de Coblentz. Chaque auto transporte de 30 à 40 soldats en complète tenue de combat et qui vont être portés sur la rive est du Rhin aux endroits convenables.

Toute la nuit ces pesants véhicules de trois tonnes ont défilé à travers Coblentz, émotionnant fort la population civile. Le régiment de la 3e armée, qui devait aller à Londres assister à la fête de l'empire, a été retenu ici. Toutes les ventes d'articles courants aux habitants ont été suspendues et ne recevront de suite que si l'Allemagne signe le traité.

La question autrichienne

Paris, 22 mai. — Cette après-midi, M. Orlando a assisté au conseil des chefs de gouvernement qui s'est occupé de la dette autrichienne et de sa répartition entre l'Autriche et les états alliés tchéco-slovaques et autres, issus de l'ancienne Autriche. Aucune décision n'a été prise.

Par ailleurs, l'élaboration du traité avec l'Autriche avance. Le chapitre relatif aux réparations est terminé. Par contre, le problème de Fiume et de la côte dalmate n'a pas été abordé.

La Russie sera peut-être représentée à la signature de la paix

Paris, 22 mai. — On assure que les alliés s'orienteraient vers une reconnaissance collective de l'amiral Koltchak comme chef du gouvernement russe. Cette décision, dont l'importance apparaît d'elle-même puisqu'elle marque la condamnation définitive du régime bolcheviste aussi bien par la France que par l'Angleterre et les Etats-Unis, interviendrait assez prochainement. Elle sera appelée à avoir les répercussions les plus grandes sur le sort de la Russie. Peut-être, dans ces conditions, notre ex-alliée pourrait-elle être représentée à la signature de la paix avec nos ennemis.

A la Chambre belge

UN ORDRE DU JOUR SUR LA QUESTION FLAMANDE

Bruxelles, 22 mai. — La Chambre a discuté aujourd'hui les interpellations sur la question flamande. Par 71 voix contre 44 et 11 abstentions, l'ordre du jour suivant a été adopté :

« La Chambre, préoccupée avant tout de consacrer son activité à la restauration du pays, repoussant tout ce qui pourrait avoir pour but de la diviser, résolue à aborder à l'heure opportune et dans un esprit de fraternelle concorde et de liberté individuelle l'examen des griefs des Flamands et des nations concernant l'emploi des langues en Belgique, et décidée à maintenir et à fortifier l'unité de la patrie glorieusement défendue au front et à l'intérieur pendant la guerre, passe à l'ordre du jour. »

Ce que disent les Journaux

MANŒUVRE ALLEMANDE

Tous les efforts des négociateurs allemands (et c'est avant tout l'objet des entretiens de Spa) vont tendre à obtenir des adoucissements notables aux exigences des alliés. C'est sur la question de la Sarre, sur celle des réparations financières, selon M. Raymond Recouly (**Figaro**), que portera principalement le poids de leur argumentation. Pour la Sarre, ils s'apprêtent à nous offrir tout le charbon des mines, mais sans l'administration du territoire. La combinaison qu'ils envisagent, semble-t-il, consisterait à constituer une collaboration industrielle franco-allemande pour « l'exploitation en commun » des charbonnages, ainsi que pour la reconstitution de nos villes dévastées :

« Ce n'est point là une idée très nouvelle. Plusieurs années avant la guerre, les Allemands, à tout propos et hors de propos, nous jetaient à la tête pareille proposition. Ils nous vantaient les bénéfices de cette association qui, mariant les capitaux français à la force et à l'organisation germanique, devaient, assuraient-ils, dominer le monde. Nous avons alors repoussé du pied cette offre, qui n'était qu'une invite à l'asservissement; et depuis lors il y a eu la guerre et quinze cent mille Français morts pour nous donner la victoire !

» Comment accepterions-nous maintenant ce qui nous paraissait déjà inacceptable à ce moment ? Il faut même une large dose d'inconscience pour oser nous le proposer.

» Parmi tous nos compatriotes, je n'en vois guère qu'un seul à qui pareil projet avait de tout temps beaucoup souri : c'est M. Caillaux. »

OUTRAGE A NOS MORTS !

Des héros français sont tombés pour la France, la France les laisse sans sépulture, sans la croix de bois au moins promise au héros anonyme. Le colonel Girod, député du Doubs, qui a déjà signalé ces faits douloureux au ministre de la guerre, y revient dans le **Matin** :

« Un réfugié, le cœur serré, un notable, m'a révélé que sur le plateau de Saint-Thomas, à Servon, Melzicourt, versant ouest de l'Argonne, gisent épars, livides, vision atroce, plus de cinquante crânes, des débris humains de toute sorte, des tibias encore enfouis dans les brodequins, et tout cela depuis les durs combats de septembre 1914 et du 25 septembre 1915.

» Pendant les fêtes de Pâques, mon correspondant s'est rendu à pied dans la région; il a rencontré une famille munie d'une lettre du général commandant la ... division contenant cette phrase : « Votre fils est tombé glorieusement devant Saint-Thomas, où il a été pieusement inhumé, mais pas dans le cimetière. » Il est enterré au poste C. G. 3, où vous trouverez facilement sa tombe. »

» Et mon correspondant, qui connaît le territoire motte par motte, a guidé ces pauvres gens. De tombe, point. Du martyr, rien. Du héros, rien. Mais des os, des squelettes, de la désolation, du scandale ! Il y a pourtant, non loin de là, un camp de prisonniers boches ! Il y a pourtant actuellement dans l'armée française des hommes qui ne font rien.

» Tout comme au 21 avril, le rédacteur du « Matin » pouvait dire que la garnison de Laon était forte de 10,000 hommes et que 2,000 prisonniers boches funaient mollement les cigarettes de la paix !

» Se peut-il que des spectacles pareils puissent encore s'offrir au regard d'un Français ? Dans quel pays vivons-nous ? Est-ce la France ? Est-ce le pays du respect aux morts, du culte de l'héroïsme, des larmes fières sur les tombes ? Est-ce seulement le pays de la décence publique ?

» O morts du Chemin des Dames, de Saint-Thomas, de Servon, de Binarville, de Bagatelle, du Four-de-Paris, de La Harazée, de Vienne-le-Château et d'ailleurs, méritez-vous cet outrage ?

» On a crié un jour, cri héroïque qui nous fait encore trembler de fierté : « Debout, les » morts ! »

» Oh ! non, ô nos morts, ne vous levez pas. Ne sortez pas de votre tombe, vous qui avez le bonheur d'en avoir une, ne sortez pas, ne vous levez pas ! Vous pleureriez de douleur au spectacle de vos frères d'armes laissés épars à la lumière du jour et que notre incurie coupable abandonne à la morsure du temps. »

HYGIENE PARLEMENTAIRE

M. Briand a déclaré que s'il le fallait il voterait le scrutin de liste pur et simple pour en finir avec l'arrondissement :

« Mais, lui objectait-on, rapporte le **Cri de Paris**, il y a de grandes chances pour que les listes se forment avec les députés sortants et que votre nouveau système ramène exactement les mêmes élus.

» M. Briand répondit : « Supposez un homme qui vit dans sa salle à manger aux côtés de sa salamandre; vous le transportez au grand air et le faites vivre à la campagne. C'est encore le même homme. Mais est-ce qu'il ne respire pas mieux, est-ce qu'il n'a pas une meilleure santé ? »

L'ATTAQUE DE PETROGRAD AURAIT COMMENCÉ

Stockholm, 23 mai. — L'attaque des troupes esthoniennes contre Pétrograd a commencé. Le corps esthonien, appelé corps d'armée nord russe, après avoir occupé Yambourg, a atteint la région de Koparje, sur la grande route de Pétrograd. Il a aussi atteint la gare de Moloskovitsa. Ces deux localités sont situées à peu près à mi-chemin entre Narva et Pétrograd.

En même temps, un autre corps a progressé vers le sud, le long de la rivière Plioussa, et sur le rivage oriental du lac Peipous. Il a pris la ville de Gdan; il se propose évidemment de couper les communications entre Pskov et Pétrograd. Simultanément les forces esthoniennes ont envahi le territoire letton dans le voisinage de Marienbourg, de Wolmar et de Salisbourg, menaçant ainsi sérieusement la République soviétiste lettone.

Les forces navales britanniques du golfe de Finlande coopèrent activement avec les forces de terre.

Sur le front finlandais, les forces carélienne attendent le résultat de l'attaque des forces esthoniennes, afin d'avancer si les Esthoniens échouent. Le long de la frontière se trouvent, en plus des forces finlandaises, des forces contre-révolutionnaires du général Youdenitch, tandis que le contrôle de la frontière est sous la direction de l'ancien préfet tsariste de Pétrograd, le prince Obolenski. Dans le district d'Olonetz, l'attaque des gardes blancs finlandais a échoué.

Les Anglais on entrepris du nord une offensive débouchant du village de Vaaselkae. Ils ont atteint la rive septentrionale du lac Unega.

Les milieux soviétistes de Pétrograd manifestent de la nervosité. Les nouvelles suivant lesquelles Pétrograd sera évacué sont dénuées de fondement. Les récents succès obtenus par l'armée rouge hongroise ont relevé le moral. Les forces qui marchent sur Pétrograd au sud et à l'ouest ont opéré leur jonction; elles avancent maintenant très rapidement sur un front unique, dont l'une des ailes menace directement Kranova-Gorka et les faubourgs ouest de Pétrograd, tandis que l'autre aile, composée de gardes blanches russes et esthoniennes, a déjà atteint les districts sud de Narva.

Les bolchevicks défendront jusqu'au bout Pétrograd

Stockolm, 22 mai. — Les bolcheviks ont concentré à Pétrograd 300,000 hommes. Ils ont accumulé dans la ville des stocks de vivres en vue d'un siège éventuel. Les troupes des soviets sont décidées à défendre la ville jusqu'au bout, et si celle-ci tombe entre les mains de leurs adversaires, elles ne laisseront qu'un monceau de ruines.

Les bolcheviks battent en retraite en Mourmanie

Londres, 23 mai (officiel). — Les troupes serbes et britanniques avec la légion slavo-britannique ont chassé l'ennemi de sa position principale au nord de Medvyejyagora, lui infligeant de fortes pertes. Ayant reçu des renforts italiens, les alliés continuent à poursuivre vers le sud l'ennemi, qu'ils croient en pleine retraite.

Les bolcheviks s'enfuient de Moscou

Stockholm, 23 mai. — L'évacuation de Moscou est commencée. Le commissariat des finances va se transporter à Kharkoff. Les commissaires du peuple envisagent l'éventualité d'un départ pour l'Ukraine. De nombreux bolcheviks liquident à la hâte leurs affaires et partent pour le Sud. Tous considèrent la situation comme désespérée.

Les bolcheviks auraient perdu 60,000 hommes en Esthonie

Copenhague, 23 mai. — Selon les renseignements fournis par le ministère de la guerre esthonien, les troupes bolchevistes ont perdu sur le front d'Esthonie, dans la période comprise entre le 24 avril et le 15 mai, 60,000 prisonniers et 250 canons. Les prisonniers bolchevistes déclarent qu'un puissant mouvement panslave se dessine en Russie dans le but de reconstituer l'ancien empire russe, y compris les Etats indépendants qui se sont formés sur ses frontières.

Une attaque bolcheviste échoue

Berlin, via Berne, 23 mai. — Les 18 et 19 mai, les bolcheviks ont tenté une offensive à grande envergure, qui a échoué, dans la région au sud du chemin de fer de Bausk-Riga-Mitau-Kalnzen-Schok. Les succès du début des bolcheviks ont été annihilés par d'immédiates contre-attaques qui leur ont infligé de lourdes pertes. Un nombre important de mitrailleuses et de minenwerfers ont été pris.

Navires alliés vers la Baltique

Copenhague, 22 mai. — Les Alliés dirigent de nouvelles forces, principalement de navires légers, vers la Baltique. Mardi matin, trois navires français arrivèrent à Copenhague et continuèrent leur route vers le Sud.

ALLEMAGNE

Préparatifs d'agression allemande contre la Pologne

Berne, 22 mai. — On signale une activité intense

DÉPÊCHES
de la Nuit dernière

A LA CHAMBRE

Un débat sur l'amnistie

Le gouvernement, qui veut rester maître de choisir l'heure de proposer l'amnistie, est approuvé par 277 voix contre 135

Paris, 22 mai. — Aujourd'hui s'engage le débat annoncé sur l'amnistie. L'atmosphère est orageuse du côté de l'extrême gauche. Sans attendre que les interpellateurs attaquent, le garde des sceaux Nail prend l'offensive.

M. Nail déclare que, au sentiment du gouvernement, l'heure de l'amnistie n'est pas venue. Un gouvernement quel qu'il soit et qui est responsable de l'ordre à l'intérieur et de la discipline dans l'armée possède seul les renseignements qui lui permettent d'émettre un avis. J'ai appris par les journaux que la commission, au lieu d'une amnistie générale immédiate, ne demanderait plus qu'une amnistie partielle immédiate. Il ne s'agirait plus que de l'amnistie pour certains délits militaires, pour les délits de presse et les délits du 1er mai.

Pour les délits militaires, le gouvernement ne peut admettre l'amnistie des désertions, et pour les autres délits des mesures individuelles de bienveillance seront prises journellement en grand nombre. En ce qui concerne les délits civils, il en est de même, et les procureurs généraux ont reçu ordre de ne poursuivre que pour les cas graves et d'attendre pour les autres en veillant seulement à empêcher la prescription.

Pour les faits du 1er mai, il y a très peu de manifestants en état d'arrestation, seulement une trentaine.

Le garde des sceaux ajoute : Le traité avec l'Allemagne n'est pas signé. Le traité avec l'Autriche et la Bulgarie et la Turquie n'est pas encore au point. Si un refus de signer nous est opposé, nos troupes devront rentrer en campagne.

Ces mots soulèvent une formidable tempête de clameurs, de protestation à l'extrême gauche qui n'a cessé d'interrompre le garde des sceaux.

M Nail : L'armée peut être appelée à reprendre les opérations avec son armement, son matériel et aussi sa discipline. (Vifs applaudissements à droite et au centre.) On a rendu justice aux admirables qualités de nos soldats..

L'Extrême-Gauche empêche le garde des sceaux de parler.

Le président intervient : C'est intolérable, clame-t-il, en sonnant sans interruption.

La Droite crie à l'Extrême-Gauche : « Nous ne vous laisserons pas parler ! » On se menace. On se défie. On s'invective.

Le garde des sceaux poursuit enfin : Le moment n'est pas venu de relâcher cette discipline lorsque l'armée est sur le pied de guerre. Des mesures de clémence individuelles nombreuses seront prises. Mais alors que tant de soldats sont encore sous les drapeaux, il est inadmissible que ceux qui, par crainte du danger ou pour une cause quelconque ont manqué à leur devoir envers le pays ou à la solidarité envers leurs camarades et ont violé la discipline soient amnistiés. (Vifs applaudissements à droite et au centre.)

M. Nail conclut : Le gouvernement, après avoir pris toutes ses responsabilités, sollicite une confiance pleine et entière, et il demande l'ajournement des propositions d'amnistie. Au cas où la Chambre passerait outre, le gouvernement ne pourrait davantage assumer ses fonctions. (Applaudissements à droite et au centre.)

M. Paul MEUNIER

M. Paul Meunier, rapporteur, vient défendre les conclusions de la commission. Il fait valoir le cas de l'Italie, où l'amnistie générale a été faite.

M. Ch. Benoist : C'est inexact.

M. Paul Meunier continue en disant que l'amnistie a été faite pour le haut commandement français car il n'y a eu aucune poursuite ordonnée, alors qu'en Belgique on recherche les fautes commises. Le projet déposé par le gouvernement, à l'étude devant la commission de législation civile, n'a pas été rapporté, et même les articles du Code de justice militaire sur la réddition des places ne sont pas appliqués. (Applaudissements à l'extrême gauche.)

Alors, pourquoi tant de sévérité envers les soldats ! Pourquoi lorsqu'on est si indulgent pour les fautes de grands fournisseurs de la guerre et de puissants ? (Applaudissements à l'extrême gauche.) Il ne faut pas qu'on puisse dire : « Dans ce pays il y a deux justices, car alors il n'y a plus de justice », comme l'écrit M. Clemenceau autrefois. Votre commission ne veut pas de ces grâces que le garde des sceaux vous offre et qui sont toujours entachées de favoritisme. Il faut asseoir la paix sur la justice. (Applaudissements à l'extrême gauche et sur divers bancs à gauche.)

M. Ernest LAFONT

Le député socialiste de Saint-Etienne critique sévèrement, à son tour, l'attitude du gouvernement et incrimine la manière de juger des conseils de guerre. A ce sujet, il évoque un fait qui impressionne la Chambre. S'adressant à M. Ignace, sous-secrétaire d'Etat à la justice militaire, M. Ernest Lafont s'écrie :

« Monsieur le Sous-Secrétaire d'Etat, je fais appel à votre témoignage pour établir que dans une division, un homme ayant refusé de mettre un pantalon maculé de sang, a été mis en prévention de conseil de guerre. Quelques camarades ayant fait une démarche auprès du colonel pour le supplier de ne pas poursuivre, la poursuite a eu lieu et le porte-parole de ses camarades, envoyé en conseil de guerre, condamné à mort et fusillé. (Exclamations, mouvement prolongé.)

Dans un silence profond, le sous-secrétaire d'Etat à la justice militaire répond :

Cette affaire isolée est entièrement étrangère aux débats, mais malheureusement elle s'est produite en 1915 ou 1916. Et les faits sont exacts dans leur généralité. (Exclamations, mouvement prolongé.) J'ajoute que la Cour de cassation a rendu un arrêt qui a prononcé l'annulation pure et simple de la condamnation à mort.

Comme on rappelle qu'il y avait à l'époque des ministres socialistes, **M. Marcel Sembat** intervient. « J'ai saisi le conseil des ministres de l'incident. Des sanctions n'ont pu être prises, le lieutenant-colonel en question ayant été tué dans l'affaire suivante. » (Très bien.)

M. E. Lafont dit que l'amnistie lui apparaissait d'autant plus désirable que des comparaisons s'imposaient avec le sort des grands chefs.

Une allusion de l'orateur provoque une intervention enflammée de **M. Louis Marin**. Le député de Nancy s'écrie, tourné vers les socialistes : « J'ai déposé un projet d'amnistie. Mais moi, Monsieur Longuet, je ne demanderais pas une amnistie pour ceux qui ont déserté, pour ceux qui ont trahi, pour ceux qui sont passés à l'ennemi, ont trahi leurs camarades prisonniers, sont entrés dans les services d'espionnage ennemi. (Salve d'applaudissements prolongés à gauche, au centre, à droite et quelques bancs de l'extrême gauche.) Il y a des crimes abominables qu'on ne pourra jamais amnistier ! (Nouvelle salve d'applaudissements.) Jamais on ne pardonnera à ceux qui ont donné un coup de poignard dans le dos de leurs camarades ! (Nouveaux applaudissements.)

D'autres socialistes, **MM. Laval, Paul Constans**, interviennent pour réclamer l'amnistie, ainsi que **M. Aldy**, président de la commission.

M. Louis Marin, intervenant de nouveau pour répondre à une question des socialistes, donne lecture de plusieurs des projets d'amnistie proposés par l'Extrême-Gauche, et dans lesquels les déserteurs ne sont pas désignés comme exclus du bénéfice de l'amnistie.

M. Augagneur demande au gouvernement d'apporter son projet au lendemain du jour où l'Allemagne signera le traité.

M. Nail, garde des sceaux : Le gouvernement est convaincu de la nécessité d'une amnistie, mais il estime que c'est une question d'heure. On lui demande une date, un jour ferme. Le gouvernement ne peut prendre cet engagement, mais il vous apportera un projet d'amnistie, il le promet. (Applaudissements au centre et à droite.)

M. Raffin-Dugens rappelle que son collègue Chaigne, député de la Gironde, tué à l'ennemi, vint en 1915 dénoncer à la commission de l'armée des actes abominables commis par les conseils de guerre.

M. André Hesse s'élève contre cette habitude de poser la question de confiance à tout instant et de toujours mettre le marché en main ! Il y a des cas où la question de conscience doit passer avant la question de confiance. (Applaudissements sur divers bancs.)

M. Thomson : Nous supplions le gouvernement de dire qu'il déposera son projet le lendemain de la signature de la paix.

Le garde des sceaux répond : Le gouvernement » la volonté de déposer son projet le plus tôt que cela lui sera possible ! (Violentes exclamations à l'extrême-gauche, à gauche et sur divers bancs.) Avez-vous pense que le gouvernement n'avait pas pris un engagement précis, un engagement de conscience ? Le lendemain de la signature de la paix, cela nous est possible... (Mouvements, exclamations et bruit.) nous déposerons le projet. Je m'engage d'une façon catégorique et je pose la question de confiance sur l'ajournement.

L'ajournement est voté par 326 voix contre 176. (Protestations à l'extrême gauche.)

Mais ces chiffres ont été rectifiés ultérieurement, et l'ajournement demandé par le gouvernement s'est trouvé voté par 277 voix contre 135.

LES CHEQUES POSTAUX

Au début de la séance, on avait adopté par 475 voix à 0 une proposition de M. Aimard tendant à modifier la loi sur les chèques postaux de façon à créer un chèque au porteur.

AU SÉNAT

Le régime des jeux

Le gouvernement laissera le Sénat se prononcer : la reprise des jeux dépendra du nouveau régime élaboré par le Parlement

Paris, 22 mai. — Le projet de loi adopté par la Chambre relatif au régime des jeux est mis en délibération après déclaration d'urgence.

M. Henri Michel, rapporteur, fait un long historique de la réglementation des jeux dans les casinos depuis la loi de 1907.

Il indique ensuite les grands points sur lesquels la commission sénatoriale se trouve en opposition avec la Chambre. La commission a estimé que si les jeux devaient être autorisés, on ne pouvait faire d'exceptions pour certaines localités telles qu'Enghien, parce que située dans un périmètre de moins de 100 kilomètres de Paris, ou Besançon et Alger, parce que sièges d'universités.

D'autre part, la Chambre avait décidé que la durée de la concession ne pourrait excéder cinq ans ; la commission du Sénat propose dix ans.

Elle se refuse enfin à accepter la disposition du texte de la Chambre déclarant nulles toutes les autorisations de jeu données antérieurement à la promulgation de la présente loi.

Le rapporteur indique ensuite que la commission propose un pourcentage progressif sur le produit brut du jeu, allant de 5 à 50 %. En ce qui concerne les appareils automatiques, ils devront disparaître dans un délai de deux ans.

Le rapporteur conclut en demandant le vote rapide du projet, qui est impatiemment attendu par les intéressés et qui contribuera à payer la dette du pays vis-à-vis des victimes de la guerre.

M. Flaissières exprime l'espoir que le Sénat ne voudra pas procéder à cette organisation du vice que constitue le projet qui lui est présenté par la commission et le gouvernement.

M. le Ministre de l'intérieur : Le gouvernement actuel n'a pas pris position et laissera le Sénat maître de ses décisions. Il ne prendra pas la responsabilité d'autoriser la reprise des jeux avant l'élaboration définitive d'un nouveau régime par le Parlement. Il ne saurait, étant donnée l'augmentation considérable des prélèvements qui est proposée, laisser certains tenanciers de maisons de jeu encaisser les sommes considérables dont ils ont bénéficié sous le régime de la loi de 1907.

M. Flaissières s'insurge à nouveau contre l'immoralité de « cette nouvelle charte des jeux » que l'on soumet au Sénat. Il demande la suppression pure et simple des jeux dans les casinos et du pari mutuel.

La suite de la discussion est renvoyée à demain.

LE SUFFRAGE DES FEMMES

Sur la proposition de MM. Vieu, Jenouvrier et Chéron, le Sénat décide de renvoyer à une commission spéciale de vingt-sept membres la proposition votée par la Chambre relative à l'électorat et à l'éligibilité des femmes. On considère comme une manifestation caractéristique de l'état d'esprit actuel du Sénat le fait de ne pas renvoyer la proposition de la Chambre à la commission spéciale qui avait examiné la proposition analogue de M. Louis Martin, sur laquelle elle avait déposé, il y a quelques semaines, un rapport défavorable.

Les propositions du gouvernement pour les six douzièmes provisoires

Près de 13 milliards de dépenses pour six mois

Plus de 30 milliards pour l'année

Paris, 22 mai. — Le projet relatif aux six douzièmes provisoires pour les dépenses militaires et les dépenses exceptionnelles des services civils du deuxième semestre de 1919 sera distribué demain. Dans l'exposé des motifs, le ministre des finances dit que le moment est venu de renoncer à une méthode qu'avait imposée, au cours des hostilités, l'évolution rapide des événements, mais qui remettait fréquemment en question l'appréciation des besoins du pays. Avec la nouvelle méthode d'un budget extraordinaire, pour le dernier semestre, le Parlement donnera aux administrations et se procurera à lui-même la possibilité de procéder à un examen plus approfondi de la situation des divers services. Le gouvernement pourra établir ses propositions au sujet des mesures législatives qui lui sembleront propres à assurer la meilleure production budgétaire des dépenses afférentes à la réparation des dommages dont la charge doit incomber à l'ennemi.

Les demandes de crédit du projet actuel atteignent 12 milliards 946,886,526 francs, en diminution de 4 milliards 312,662,890 francs par rapport aux autorisations accordées pour les deux premiers trimestres

Elles forment pour l'ensemble de l'année 1919, un total de 30 milliards 210 millions 435,942 francs, inférieur de plus de 12 milliards à celui de l'année 1918.

Les dépenses militaires n'atteignent plus pour le deuxième semestre que 6 milliards 913 millions de francs, soit une réduction de 5 milliards 48 millions de francs par rapport aux deux premiers trimestres représentant 43 %. Encore cette somme comprend-elle 1 milliard 90 millions pour les primes de démobilisation ; 400 millions pour les avances de pensions. Les crédits militaires n'atteignent donc plus pour le deuxième semestre de 1919 que 4 milliards 350 millions environ ; le gouvernement s'empressera de proposer de nouveaux abaissements dès que les événements le permettront. Les dotations aux divers ministères pour faciliter l'adaptation au nouvel ordre de choses, des industries créées ou transformées au cours des dernières années pour les besoins de la défense nationale s'élevait à 1 milliard 300 millions pour le premier semestre ; celles qui sont demandées pour le deuxième semestre ne dépassent guère 110 millions. C'est, naturellement, la restauration des régions libérées qui reçoit le supplément de

Les demandes de crédits du ministère des finances pour les autres catégories de dépenses dépassent de 374,781,109 francs le montant des douzièmes provisoires votés pour le premier semestre. Cette augmentation provient de dégrèvements d'impôts accordés aux démobilisés pour 150 millions et pour 240 millions d'allocations temporaires aux petits retraités.

Le montant des dépenses à faire pour l'entretien des troupes d'occupation en pays ennemi a été fixé, pour le deuxième semestre, au chiffre de un milliard de francs. Le montant des cessions de matériel aux pays étrangers a été fixé à 502 millions de francs.

LA VIE SPORTIVE

Courses au Bois de Boulogne

Paris, 22 mai. — La réunion de cette après-midi, au Bois, comportait un programme des plus intéressants pour les professionnels du sport hippique, en ce sens qu'on pouvait en attendre quelques données pour les courses à venir. Toutes les épreuves étaient en réalité beaucoup plus ouvertes qu'elles ne le semblaient au premier examen, et, de fait, les surprises n'ont pas manqué. Un orage violent et assez imprévu a éclaté au moment de la dernière course, jetant le désarroi parmi nos élégantes, mais nos entraîneurs n'ont eu garde de s'en plaindre, la sécheresse persistante menaçait de tourner à la calamité.

Nous passons sur le Prix de l'Ecole militaire gagné dans un canter par « Française », devant trois médiocres adversaires.

Le sport est tout aussitôt relevé dans le Prix de Mai, qui a donné lieu à une superbe arrivée entre « Master-Good », « Zimzizimi » et « Gribouille », qui ont fini dans cet ordre, très près les uns des autres.

Si le poulain de M. J. Prat au mieux de sa condition semble n'avoir aucune excuse à invoquer, il n'en est pas de même de celui de M. Aumont, qui est venu très fort après avoir paru distancé et qui s'est trouvé momentanément bloqué à la corde. Sa revanche est très probable.

Bien qu'il ait dû être mené par la bride au poteau de départ et qu'il se soit emballé avant le bon signal, « Bambino », dont la bonne volonté est connue, a très vite suffi à caution, a néanmoins enlevé très nettement le Prix des Cars à « Naufrageur » qui a fait une course superbe. Sous son gros poids, « Florina-II » s'est montrée en progrès, et « Churruca », dont c'était la rentrée, a passé un moment très dangereux à hauteur des pavillons. Les trois autres concurrents ont également bien figuré, toutefois « Tchad » ne paraît pas avoir d'excuses. Ce n'est décidément pas le crack que l'on escomptait.

« Coq-Gaulois », très intelligemment piloté par le jeune Atkinson, est venu régler nettement « Loisir » et « Horizon-Bleu » à l'arrivée du Prix du Printemps, où « Bacon » a paru gêné par l'état du terrain.

Arrivée superbe dans le Prix de Bagatelle. Une demi-douzaine de concurrents s'étant présentés de front au moment d'engager la lutte finale, « Nonantelle » a fini par s'en détacher pour gagner nettement. « La Dame-Blanche » qui a bien figuré, fera mieux encore sur une distance plus courte.

Pour terminer, « Prince-Eugène » a enlevé très aisément le Prix Marly, un handicap assez maigre.

A. BERNARDIN.

Voici le résultat des épreuves :

PRIX DE L'ECOLE MILITAIRE (à réclamer), 3,000 fr., 4,100 mètres. — 1er, *Française* (Marsh), à M. Mark Sherwood ; 2e, *Amance* (Lemmel), à M. Jean Cerf ; 3e, *Santa-Barca* (Thuau), à M. Louis Bac ; 4e, *Climax* (G. Sauval), à M. Ed. de Lesseps, arrivée.

Gagné de dix longueurs ; le troisième loin.

Française (Champaubert et Foudroyante-II) est entraînée par Davison.

PRIX DE MAI, 4,000 fr., 2,000 mètres. — 1er, *Master-Good* (Garner), à M. A. Eknayan ; 2e, *Zimzizimi* (Bellhouse), à M. A. Aumont ; 3e, *Gribouille* (C. Korb), à M. Jean Prat ; 4e, *Gallehaut* (J. Jennings), au baron Foy.

Non placés : Constant (R. Sauval), Brumado (O'Neil), Saint-Hélier (G. Bartholomew), Hermon (G. Stern).

Gagné d'une demi-longueur ; le troisième à une encolure ; le quatrième à trois longueurs.

Master-Good (Rabelais et Miss-Gennes), est entraîné par P. Pantall.

PRIX DES CARS, 10,000 fr. (en outre 500 fr. à l'éleveur), 2,000 mètres. — 1er, *Bambino* (A. Lane), à M. A. Chauvel ; 2e, *Naufrageur* (F. Rovella), à M. Georges Turbil ; 3e, *Florina-II* (M. Gauthier), à M. Michel Lazard ; 4e, *Tchad* (O'Neil), à M. W.-K. Vanderbilt

Non placés : Follosus (R. Stockes), Le-Rapin (Bellhouse), Churrucca (Garner).

Gagné d'une encolure ; le troisième à une tête ; le quatrième à une longueur et demie.

Bambino (Jacobi et Vierge-Blonde), est entraîné par H. Count.

PRIX DU PRINTEMPS, 7,000 fr., 3,000 mètres. — 1er, *Coq-Gaulois* (Atkinson), à M. E. Atkinson ; 2e, *Horizon-Bleu* (Sharpe), à M. H. Randon ; 3e, *Loisir* (O'Neil), à M. X. Baill ; 4e, *La-Couleuvre* (Boullenger), à M. H. Randon.

Non placés : Bacon (E. Allemand), Gamaches (Malden), Fit-à-la-Patte (Bouillon).

Gagné d'une longueur ; le troisième à une demi-longueur, le quatrième à trois longueurs.

Coq-Gaulois (Royal-Drearn et Confiserie), est entraîné par Atkinson.

PRIX DE BAGATELLE, 4,000 fr., 2,000 mètres. — 1er, *Nonantelle* (Bellhouse), à M. G. Wattinne ; 2e, *Persistent* (G. Stern), à M. J. D. Cohn ; 3e, *Pertuisane* (R. Wallon), à M. Albert Botten ; 4e, *Fausta* (Garner), à M. A. Eknayan.

Non placés : Minorque (C. Korb), La-Dame-Blanche (R. Jones), La-Maisonnette (R. Sauval), Terre-Neuve (Milton Henry), Lassarat (Marsh), Sartelle (Sharpe), Aventure (F. Rovella), Ouche (Mac Gee), Furlana-II (O'Neil)

Gagné d'une longueur ; le troisième à trois quarts de longueur ; le quatrième à une demi longueur.

Nonantelle (Ramrod et Mlle-de-Theillay) est entraînée par W. Flatmann.

PRIX DE MARLY (handicap), 5,000 fr., 2,400 mètres. — 1er, *Prince-Eugène* (J. Gaston), à A. Eknayan ; 2e, *Ariodant* (M. Allemand), à M. le vicomte O. de Rivaud ; 3e, *Rosolin* (Hobbs), à M. le vicomte de la Salle ; 4e, *Simarra* (R. Stokes), à M. Jacobi.

Gagné de deux longueurs ; le troisième à une demi-longueur.

Prince-Eugène (Sundridge et L'Etoile), est entraîné par Ch. Bartholomew.

Résultats officiels du Pari mutuel

CHEVAUX		Pesage 10 fr.	Pelouse 5 fr.
Française	G	19 »	8 »
—	P	12 »	6 »
Amance	G	14 »	7 50
Master-Good	G	128 »	77 50
—	P	21 »	12 50
Zimzizimi	P	23 50	14 50
Gribouille	P	12 »	6 »
Bambino	G	284 »	109 50
—	P	70 50	35 50
Naufrageur	P	19 50	10 50
Coq Gaulois	G	69 50	39 50
—	P	42 »	23 »
Horizon-Bleu	P	68 »	26 »
Nonantelle	G	131 »	91 »
—	P	51 50	30 50
Persistent	P	58 50	34 »
Pertuisane	P	118 »	100 50
Prince-Eugène	G	22 50	10 »
—	P	13 »	7 »
Ariodant	P	18 50	9 50

Les noms en caractères gras indiquent les pronostics de la « Petite Gironde » et de la « Gironde ».

Forfaits

Les forfaits pour samedi, à Enghien :
Prix de l'Aube : « Santa-Barca ».
Prix des Ardennes : « Sorgho », « The-Fox », « Masque-de-Fer », « Mamélì », « Mademoiselle-de-Fougères », « Eight-Bels ».
Prix de Brie : « Pistolo ».
Prix de la Vesle : « Empaime », « Firminy », « Premier-Choc », « Loos-III ».
Prix Soissonnais : « Rikuit », « Thisolo », « Charaille », « Brun », « Tam-Tam-I ».

Petites nouvelles

« Française » a été réclamée après sa victoire dans le Prix de l'Ecole militaire pour 10,000 fr. 50, par M. Albert de Courville.

« Alken » ayant gagné le 15 octobre 1918 à Saint-Sébastien, n'est pas qualifié demain dans le Prix War-Dance.

Courses au Bouscat

La première journée de la réunion de courses mixtes que nous avons annoncée aura lieu sur l'hippodrome du Bouscat dimanche 25 mai. Les courses commenceront à deux heures et demie, et cinq prix seront courus.

Les engagements réunis pour ces courses en assurent l'intérêt. L'hippodrome a été remis en état, et le terrain est excellent, de telle sorte que la reprise des courses au Bouscat s'annonce dans les conditions les plus favorables.

Le prix des entrées au pesage n'a pas été modifié, mais, par contre, le prix de l'entrée aux Pavillons et à la Pelouse a été majoré de 1 franc et porté respectivement à 5 francs et 3 francs.

Afin d'éviter l'encombrement devant les tourniquets des billets donnant accès à la Pelouse seront mis en vente de neuf heures à midi, les jours de courses, à l'ancien bureau de location du Grand-Théâtre, péristyle du Chapeau-Rouge, et l'entrée des porteurs de ces billets aura lieu exclusivement par une porte spéciale, à gauche des Pavillons.

Un service spécial de tramways sera assuré entre la ville et l'hippodrome.

Voici la liste des chevaux restant engagés pour cette première journée :

1er Prix des Haras (arabes) : Abadir, Nidzoumi, Soultani, Mahon, Saloniquais, Sadik, Kaddour.

Prix de Blanquefort (à réclamer) : Chez-Mars, Faneur-II, Fol-Enfant, Rose-T, Mine-Superbe, Quator, Ambulance, Sans-Fumée.

Grand-Prix de la Société d'Encouragement, 10,000 francs : Mamirusse, Sous-Marin-II, Kamelotar, Sacré-Boche.

Prix du Bouscat : Virginex, Hélice, Sans-Fumée, Friar-Martin, Grand-Couronné-III, Agricol, Crème-de-Menthe-II, La-Maza, Rueur, Priscus, Fine-Lame, Le-Coq, Faneur-II, Duchesse-du-Lude.

Prix de Cauderan (course de haies, à réclamer) : Olive-Oil, L'Oiseau-Bleu, Ricator, Rose-T.

CYCLISME

LE TOUR D'ITALIE

Trente, 23 mai. — La première étape du tour d'Italie s'est courue hier sur le parcours Milan-Trente, 308 kilomètres ; elle a été enlevée par Girardengo, en 9 h. 49, soit à une vitesse moyenne de 30 kilom. 900 à l'heure. Il battit à l'enlevage Calzolari, Sivocci et Santhia. Dans l'ordre, le Français Godivier était 6e ; le Belge Marcel Buysse, 9e.

« Sports »

Le grand hebdomadaire est, sans conteste, le plus complet, le plus autorisé, le mieux présenté. Un coup d'œil sur le numéro de cette semaine fixera tout le monde : « Les Propos de huitaine », « La Causerie du Tennisman », « La Semaine du Soccer », par P. Bellisle-Fabre, « Après le 25e Bordeaux-Paris », par René Herbert, « Ils continuent ! », par Louis Mulot, « les Feuillets du Cycleman », par Armand Herbert ; « le Bloc-Notes du Fychter », par Ed. Chrétien ; « Moins de vingt après », par G. Dezèle, l'Hippisme, avec les pronostics pour la réunion de réouverture du Bouscat, par A. O'Canter, « A propos d'Association », par un vieil unioniste, « Sur les Pointes », par Albert Racombe, les Chroniques du Cyclisme, par Armand Herbert et René Dagut, de la boxe, du tennis, du roller-skating, de la natation et du water-polo, les sports chez les scolaires, dans les patronages, dans la région, les intéressants tuyaux du « Guetteur », dans son « Poste d'Ecoute », une sensationnelle « Tribune libre » et un remarquable tableau des records athlétiques de la Côte d'Argent appelé à un gros retentissement.

En outre, de très artistiques reproductions photographiques d'Henri Pélissier, vainqueur de Bordeaux-Paris, et du 18e d'infanterie, champion de France militaire de rugby.

« Sports » est en vente partout.

Le « Sport du Sud-Ouest »

Sommaire de la semaine : Programme des courses du Bouscat ; Partants et montes ; Entraîneurs ; Dernières performances ; Appréciations ; Pronostics de la presse ; Rapports éventuels ; Note d'entraînement ; Programmes des courses à venir ; Comptes rendus ; Dans les centres d'entraînement ; Rallye-paper d'Arcachon ; Nouvelles ; Automobilisme ; La Revue « Voilà ! » (R. Tournefeuille), etc.

BORDEAUX

Il y a un an

24 MAI 1918

Aux Etats-Unis, la commission militaire de la Chambre des députés adopte à l'unanimité une proposition tendant à autoriser le président Wilson à appeler sous les drapeaux tous les hommes qu'il jugera nécessaires

Retour d'Espagne

M. Lafferre, ministre de l'instruction publique, revenant d'Espagne, est passé jeudi soir à 21 heures 43, se dirigeant vers Paris.

Conférence de M. Ludovic Gaurier

Lundi prochain 26 mai, sous les auspices de l'Institut colonial de Bordeaux, et avec la collaboration de la Société de géographie commerciale de Bordeaux et de la Section girondine de la Ligue coloniale française, aura lieu, à vingt heures et demie, dans le grand amphithéâtre de l'Athénée municipal, une conférence sur les Antilles françaises, leurs beautés naturelles et leur prospérité commerciale.

La conférencier, M. Ludovic Gaurier, chargé de mission des ministères de l'agriculture et des affaires étrangères, membre de la section du Sud-Ouest et du Club Alpin Français, parlera des beautés naturelles de nos Antilles et de leur prospérité commerciale. Ses auditeurs seront certainement intéressés par ses souvenirs de voyage, notamment par ses récits d'excursion des volcans de la Guadeloupe et de la Martinique.

Association du Mérite agricole

Conférence de M. Capus

L'Association girondine du Mérite agricole préoccupée d'étendre son influence morale hors du cadre de ses « Bourses et Ecoles d'agriculture » et de ses « Récompenses aux vieux serviteurs », a pensé qu'elle devait également s'instituer propagatrice du problème délicat de l'« Union du Capital et du Travail » pour retenir à la Terre les braves agriculteurs de France.

A cet effet, elle organise pour le lundi 2 juin prochain, à deux heures, à l'Athénée de Bordeaux, une conférence publique, où M. Capus parlera des « Problèmes sociaux de l'agriculture ; la Crise de main-d'œuvre ; l'Accord du Capital et du Travail. »

Etant donné l'intérêt de cette conférence, les sénateurs, députés, conseillers généraux et d'arrondissement et tous les maires du département sont invités à y assister.

PRIOR

« Roy des Mousseux »
« Mousseux des Roys »

Cdr. Priori-Nantes

Ravitaillement civil

Samedi 24 courant, la municipalité fera vendre des œufs du pays, des carottes, des morues, des figues et du beurre sur les marchés ci-après : Capucins, Grand-Marché, marché des Grands-Hommes, marché de Lerme, marché des Chartrons et marché Amédée-Larrieu. Les heures de vente ne sont pas modifiées. Les prix sont fixés comme précédemment.

Service de santé militaire

Par décision de M. le Secrétaire d'Etat du service de santé, M. le médecin-major de 1re classe Louis Rocher, professeur agrégé à la Faculté de médecine, chirurgien des hôpitaux, est chargé de la direction du centre spécial de chirurgie osseuse de la 18e région destiné aux séquelles ostéo-articulaires des blessés de guerre, et particulièrement aux pseudarthroses.

Beaux-Arts

Chez Grézy, cours Tourny, M. Jean-Georges a de grands panneaux représentant des hommes d'armes flamands. La composition et le dessin impeccables, la peinture large, ferme et classique, attestent une fois de plus la maîtrise de l'artiste et la haute valeur de l'enseignement du professeur.

Samedis artistiques et littéraires

Samedi 24 mai, à cinq heures, à l'Alhambra, deuxième samedi littéraire. M. G. d'Esparbès, le romancier bien connu, l'auteur de la « Légende de l'Aigle », parlera des « Victorieux, souvenirs du front ».

Il y aura foule pour applaudir notre concitoyen, qui parle comme il écrit : avec flamme.

Les cambrioleurs en banlieue

Ils tentent en vain d'ouvrir un coffre-fort

Pendant la nuit de mercredi à jeudi des voleurs se sont introduits dans les bureaux de la nouvelle usine Thome et Ginot, à La Souys, et ont enlevé le coffre-fort pesant 300 kilos. Après l'avoir transporté au fond de l'usine, ils ont essayé, à l'aide d'une énorme masse, d'en enfoncer la porte, mais n'ont pas réussi.

Les voleurs ont donc été volés.

Il y a dans l'établissement quatre gros chiens ; on s'étonne qu'ils n'aient pas aboyé en entendant le bruit inusité que firent les cambrioleurs en essayant d'ouvrir le coffre-fort. Peut-être l'un de ces derniers connaissait-il les chiens ? S'il en était ainsi, le champ des investigations qu'opère actuellement la gendarmerie pourrait être limité dans une sérieuse mesure.

Geste indélicat

M. Jean Loriol, représentant de commerce, demeurant rue du Manège, 14, passant rue Porte-Dijeaux, laissait sans s'en apercevoir tomber, sur le trottoir, son portefeuille contenant divers papiers et une somme de 96 fr. L'objet fut ramassé aussitôt par une jeune fille qui le garda par devers elle et disparut dans une rue voisine.

Le représentant de commerce ayant constaté la perte qu'il venait de faire, revint sur ses pas, fit des recherches, et c'est ainsi qu'il apprit qu'une jeune fille qui marchait derrière lui s'était approprié son portefeuille.

La police recherche l'indélicate personne.

Soustraction de correspondance

Le service de la Sûreté a appréhendé jeudi le commis auxiliaire des postes Jules D..., âgé de vingt-quatre ans, domicilié rue Labat, qui était sous le coup d'un mandat d'arrêt du parquet de Bordeaux. Il est inculpé de vol de correspondances.

Le « magot » du Chinois

Un interprète, originaire de Pékin, nommé Souen, attaché au camp de Beau-Désert, passait vendredi matin, vers deux heures, cours de la Marne, près de la place d'Aquitaine ; il tenait à la main une valise. Cet objet attira l'attention de deux inconnus en quête d'un mauvais coup à faire, et qui soudain se ruèrent sur l'Asiatique.

Roué de coups et renversé sur la chaussée, Souen fut débarrassé de sa valise ; après quoi les malfaiteurs détalèrent.

L'interprète, tout meurtri, s'est rendu à la Permanence, où il a déposé une plainte. Il a fourni le signalement des voleurs. Il est regrettable qu'il n'ait pas pratiqué le « jiu-jitsu », car, dans ces conditions, il aurait eu facilement raison de ses adversaires ; il eût, en outre, conservé par devers lui sa valise, qui renfermait tout son... magot !

AVIS

GRANDE BAISSE DE PRIX SAMEDI

Viandes françaises

BŒUF / VEAU — Cuisse, Aloyau. Côtes fines, Filet, Culotte — 3f 40 le 1/2 kilo

Bœuf de l'Argentine

Anguille, Caprin, Veine..... 1f 70 le 1/2 kilo
Poitrine..... 0f 75 le 1/2 kilo

Mouton Nouvelle-Zélande

Gigot, Côtes..... Au choix 2f 25 le 1/2 kilo

Boucherie RAOUL, 71, crs d'Alsace-Lorraine

CHRONIQUE DU PALAIS

Pour les prochaines assises

Dans sa réunion de jeudi, la chambre des mises en accusation a renvoyé devant la cour d'assises de la Gironde, pour être jugés à la session du mois de juillet prochain :

1° Manuel Rivas, 29 ans, manœuvre espagnol, accusé de meurtre et de coups et blessures ;

2° Jean Degueilis, 29 ans, cultivateur à Montussan, accusé de meurtre.

CHRONIQUE MARITIME

COMPAGNIES

GENERALE TRANSATLANTIQUE. — Le paquebot « Venezuela », venant de Vera-Cruz et escales, est arrivé à Saint-Nazaire le 21 mai.

CHARGEURS REUNIS. — Le paquebot « Tchad », parti de Bordeaux le 27 avril, a quitté Grand-Bassam le 16 mai, en route pour Matadi et escales.

— Le vapeur « Amiral-Jauréguiberry », venant de l'Inja et du Brésil, est passé à Ténériffe le 21 mai, en route pour Bordeaux, où il est attendu vers le 25 courant.

— Le vapeur « Amiral-Villaret-de-Joyeuse », venant de Bordeaux, est arrivé à Leixoes le 21 mai, en route pour le Brésil et la Plata.

DEPARTS DES COURRIERS D'OUTRE-MER

Courriers à poster dimanche 25 mai pour les destinations suivantes : Oran, départ du paquebot « Sidi-Brahim », quittant Marseille mardi 27 mai ; Ténériffe, Dakar, Conakry, Monrovia, Grand-Bassam, Cotonou, Duala, Libreville, Port-Gentil, Mayumba, Banana, Matadi, tous les points de l'Afrique occidentale et de l'Afrique centrale, départ du paquebot « Europe », quittant Bordeaux le 28 mai.

MARCHE DES FRETS

LONDRES, 21 mai. — Marché inchangé. Les demandes de tonnage étant supérieures aux offres des armateurs et les taux du fret étant limités, la fermeté des cours se manifeste par la tendance des armateurs à chercher à affréter pour le temps le plus long possible, aux cours actuels. C'est ainsi qu'en « time-charter » la demande est très bonne à des cours variant de 24 sh. 6 à 25 sh. pour des steamers modernes et pour une durée d'un an.

Dans les ports charbonniers anglais, on ne signale que fort peu d'affaires. Un vapeur neuf de 1,800 tonnes a été affrété pour Nantes à 46 sh. 6.

On a fixé pour chargements à destination du canal de Bristol un vapeur de 900 tonnes de Bayonne à 19 sh. et un vapeur de 2,000 tonnes de Bordeaux à 14 sh.

Observatoire de la Maison Larghi

Du 23 mai.

Heures	Thermes	Baromètre	Ciel	Vents
Maxima de la nuit	13.0	»	»	»
8 heures du matin	14.5	774.0	Nuageux	N.-N.-O.
Midi	19.0	774.5	Dito.	Dito.
Maxima du jour	21.0	»	»	»

Chronique théâtrale

Trianon-Théâtre

La meilleure publicité est celle qui est faite par le public. La somptueuse revue « **VOILA !** » est jouée régulièrement devant des salles combles. Toute la troupe de vedettes obtient un gros succès dans des scènes spirituelles, et les admirables costumes et décors sont app